

## POLITIQUE RELATIVE AUX SUBVENTIONS COUCHES LAVABLES

### Critères d'admissibilité

- Être domicilié sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie lors de la présentation de la demande d'aide financière ;
- Être le parent d'un enfant de moins de 18 mois lors de la présentation de la demande d'aide financière (preuve de naissance ou d'adoption exigée)\* ;
- S'engager moralement à utiliser les couches lavables pendant au moins une (1) année ;
- Acheter un minimum de 18 couches lavables par enfant d'une boutique légalement enregistrée (les reçus produits par des particuliers pour la vente de couches neuves ou usagées ne seront pas acceptés) ;
- La demande de remboursement doit être faite dans les 6 mois suivant l'achat des couches ;
- Les familles pourront bénéficier de la subvention un maximum de deux fois en cas de naissances ou adoptions uniques séparées (100 dollars par naissance ou adoption unique pour un maximum de 200 dollars) ou d'une seule subvention de 200 dollars en cas de naissances ou adoptions multiples pour un achat d'un minimum de 36 couches lavables.

\*Si l'enfant n'est pas encore né, il n'est malheureusement pas possible de faire une demande de remboursement à l'avance.

### Procédure de remboursement

1. Remplir le formulaire de demande ;
2. Nous faire parvenir par courriel, par la poste ou en personne les pièces justificatives suivantes :
  - Photocopie d'une **pièce d'identité** reconnue avec adresse complète ;
  - Photocopie d'une **preuve de naissance ou d'adoption de l'enfant** (copie de la carte d'assurance maladie ou de la carte d'hôpital du bébé, certificat ou acte de naissance) ;
  - La ou les **facture(s) originale(s)** pour un ensemble de 18 couches (minimum) lavables pour une naissance ou adoption unique ou un ensemble de 36 couches (minimum) pour des naissances ou adoptions multiples, provenant d'une boutique légalement enregistrée ;

Un chèque vous sera émis dans un délai de 30 jours après réception de la demande complète.

## **Comment envoyer vos pièces justificatives**

Par courriel : [loisirs@sainte-melanie.ca](mailto:loisirs@sainte-melanie.ca)

En personne ou par la poste :

Municipalité de Sainte-Mélanie  
10, rue Louis-Charles-Panet  
Sainte-Mélanie, Québec  
J0K3A0

Prenez note de nos heures d'ouverture : du lundi au jeudi, de 9 h à 17 h, fermé de 12 h à 13 h et le vendredi de 9 h à 12 h.

### **MERCI de contribuer à réduire votre empreinte écologique en utilisant des couches lavables!**

Lorsque nous aurons validé votre éligibilité et reçu vos pièces justificatives, nous vous enverrons un chèque de cent dollars (100 \$) pour une naissance ou adoption unique (maximum de deux naissances uniques pour un maximum de 200 \$) ou deux cent dollars (200 \$) pour une naissance ou adoption multiple (prévoir un délai minimum de 30 jours).

Pour toute question au sujet de ce programme de subvention, contactez Marie-Ève V. Laviolette au (450) 889-5871 poste 234.

Si vous appréciez cette initiative, signifiez-le à vos élus afin que le programme perdure !

### **Donnez au suivant**

La Municipalité de Sainte-Mélanie accepte les dons de couches lavables usagées et en bonne condition afin de les offrir gratuitement à des familles.

Lorsque vous n'avez plus besoin de votre ensemble de couches, offrez-les au suivant en nous les apportant, c'est encore plus écologique et vous faites un geste important pour contrer la pauvreté.